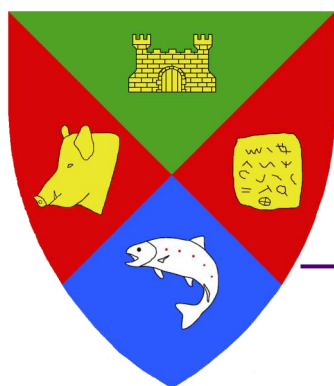


Eté 2019



www.ferrieres-sur-sichon.fr



Sommaire :

- **Le mot du Maire.**
- **En direct... du Conseil Municipal.**
- **Le calendrier des fêtes.**
- **Les encombrants**

Ferrières en images

18 janvier 2019 : Les bons vœux du maire et du conseil municipal. 1

14 avril 2019 : Les aînés de la commune festoient. 3

24 avril 2019 : Trois nouvelles activités à Ferrières. 4

8 mai 2019 : Ferrières se souvient du 8 mai 1945. 8

24 mai 2019 : Ferrières fête les mamans. 9

26 mai 2019 : Jour de vote pour les élections Européennes. 10

Le mot du Maire

Nous avons hâte que Juin devienne enfin un vrai mois de juin, un peu de chaleur ne ferait pas de mal même si la pluie est nécessaire.

Le mois de Mai ne nous a pas laissé le temps de souffler, commémoration, élections, ce mois était chargé. Le Printemps a débuté par le repas du C.C.A.S., pour lequel 95 convives se sont retrouvées, servies par les conseillers municipaux ; puis les nouvelles entreprises ont été reçues pour présenter leurs activités à la population ; et enfin les nouveau-nés sont venus avec leurs parents recevoir le cadeau de la municipalité.

Les travaux prévus au budget commenceront dès la réception des notifications des subventions du Conseil Départemental et de la Région. Cependant des travaux de voirie, importants, ont été réalisés par les employés communaux : collecte des eaux pluviales (Cheval Rigon, Mounier-Haut), chemin

de Piat à Randier : empierrement suite à un éboulement.

L'instruction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit. Ce dossier extrêmement important, puisqu'il s'agit de prévoir l'évolution et l'aménagement de notre territoire pour les prochaines années, nous mobilise pleinement. La construction ou la rénovation d'habitations deviendra un véritable parcours du combattant. Une réunion publique est organisée le lundi 8 juillet 2019. Encore une fois, je ne peux que vous encourager à vous saisir de cette procédure.

Un marché des producteurs et artisans locaux se tiendra le vendredi 26 juillet en soirée, place de l'église. Cette manifestation est organisée afin de promouvoir les activités présentes sur la commune. Nous vous attendons nombreux.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Jean Marcel LAZZERINI

18 janvier 2019 : Les bons vœux du maire et du conseil municipal .



EN DIRECT... DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

BIENS DE SECTION

LIEU-DIT "PUYRAVEL"

Le maire rappelle aux élus que Monsieur Louis BARRAUD, a sollicité la commune en vue d'acquérir une portion d'une surface du bien de section de «Puyravel» cadastré section AM N°52 au lieu-dit «Puyravel» d'une contenance totale de 5943 m².

Le conseil municipal a approuvé le principe de la vente de cette portion du bien de section et par voie de conséquence, de suivre la procédure pour ce genre d'opération.

Le maire, a décidé la convocation des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet.

Il précise que 15 électeurs ont été convoqués le 10 décembre 2018. Trois ont voté : 2 pour ce projet et 1 nul.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le conseil municipal confirme sa position et :

- décide de vendre à Monsieur Louis BARRAUD une portion d'une surface du bien de section de «Puyravel» cadastré section AM N°52 au lieu-dit «Puyravel» d'une contenance totale de 5943 m²
- autorise le maire à signer l'acte de vente qui sera fait, ainsi que toutes pièces à intervenir.

LIEU-DIT "MOULIN DES THONS"

Vu la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu l'article 12411-11 du code général des collectivités territoriales,

Le maire présente au conseil municipal l'article 12411-11 du code général des collectivités territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'État dans le département « le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section » sur demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section.

Le maire précise que personne n'a un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et par conséquent aucun électeur.

Il propose au conseil municipal de transférer les biens de la section du Moulin des Thons, cadastrée section BE N° 27 d'une superficie de 8 a 10 ca, au profit de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte ce transfert,
- demande à Madame la Préfète de prononcer le transfert de ces sections à la commune.

PROJETS 2019

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les projets qui pourraient être réalisés en 2019. Il liste ces derniers :

- cimetière communal : réfection du portail d'accès
- acquisition d'un broyeur
- nouvelle mairie : ravalement de la façade et aménagement de l'étage
- école : réfection de la porte d'entrée du bâtiment
- matérialisation de passages piétons rue François RIBOULET et rue du Pavé
- hameau de Cheval-Rigon : revêtement de l'embranchement de la voie communale qui conduit au village de Recost
- travaux sur le réseau pluvial à Cheval-Rigon et Mounier-Haut

AFFAIRES DIVERSES

PLUI

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion était organisée ce 17 décembre à la Maison des Services

au Public au Mayet-de-Montagne afin de faire une mise au point avec les services de Vichy Communauté, la Direction Départementale des Territoires et le Bureau d'Etudes pour apporter des précisions sur les difficultés rencontrées et points de blocage du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il a noté quelques avancées à la suite de cette réunion notamment pour les hameaux avec l'autorisation de construction si il y a continuité avec du bâti existant et la possibilité de réhabiliter d'anciennes granges ou ruines.

14 avril 2019 : Les aînés de la commune festoient.



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2019

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

Le maire présente au conseil municipal les devis établis pour des travaux sur les bâtiments communaux, travaux estimés à 55.316,33 € H.T. soit :

MAIRIE - AGENCE POSTALE : façade et salle de réunion :

AGL SERVICES :	25.602,00 €
SAS TOUTENBOIS :	7.699,68 €
ELECTRICITE BOFFETY :	1.406,00 €
RAYMOND PLATRERIE :	11.390,65 €
	46.098,33 €

ECOLE : fermeture sas pour isolation thermique :

SAS TARTARIN :	5.800,00 €
----------------	------------

CIMETIERE : remplacement du portail :

DURANTET :	2.258,00 €
------------	------------

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière :

- au conseil départemental de l'Allier au titre des travaux sur le bâti
- au conseil régional Rhône Alpes Auvergne dans le cadre du plan en faveur de la ruralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de réaliser des travaux, s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux sur le bâti pour l'année 2019, au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 55.316,33 € HT. sollicite une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan en faveur de la ruralité pour l'année 2019, au taux maximal de 30 % sur un montant total estimatif de 55.316,33 € HT. approuve le plan de financement joint.

ACTUALISATION DES STATUTS DE VICHY COMMUNAUTÉ

Le maire propose aux élus d'adopter l'actualisation des statuts de Vichy Communauté sur les points suivants:

Compétence du type commercialisation, promotion communication et toutes actions concourant à la valorisation des équipements sportifs, ainsi que tous les équipements et sites de pratique sportive et d'activités de pleine nature déclarés d'intérêt communautaire.

Compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Les membres du conseil, approuvent l'actualisation des statuts de Vichy Communauté.

AFFAIRES DIVERSES

- ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE

Le conseil municipal autorise l'encaissement d'un chèque de l'Association Sportive Farréraude d'un montant de 1325,20 € pour l'habillage de la main courante du terrain de football.

- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un devis sera sollicité pour la pose d'une lampe au lieu-dit Moulin Neuf / Les Narces.

24 avril 2019 : Trois nouvelles activités à Ferrières.



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION 2018 / AFFECTATION DU RESULTAT

COMMUNE

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Jean-René LAFAYE, doyen d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	436 541.00
	Réalisé :	322 793.19
	Reste à réaliser :	136 365.00

Recettes	Prévu :	436 541.00
	Réalisé :	213 224.62
	Reste à réaliser :	125 412.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	494 408.00
	Réalisé :	377 255.73
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	497 408.00
	Réalisé :	505 558.66
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-109 568.57
Fonctionnement :	128 302.93
Résultat global :	18 734.36

ATELIER-RELAIS

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Jean-René LAFAYE, doyen d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	3 378.00
	Réalisé :	3 737.34
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	3 783.00
	Réalisé :	3 737.34
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	5 160.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	5 160.00
	Réalisé :	4 868.37
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	4 868.37
Résultat global :	4 868.37

LOTISSEMENT

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Jean-René LAFAYE, doyen d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	29 059.00
	Réalisé :	29 057.98
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	29 059.00
	Réalisé :	29 057.98
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	13 662.00
	Réalisé :	13 661.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	13 662.00
	Réalisé :	13 661.00
	Reste à réaliser :	13 661.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	0.00

AFFECTATION DU RÉSULTAT**COMMUNE**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	70 659.78
- un excédent reporté de :	57 643.15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	128 302,93
- un déficit d'investissement de :	109 568,57
- un déficit des restes à réaliser de :	10 953,00
Soit un besoin de financement de :	120 521,57

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	128 302.93
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	120 521.57
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 781.36
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	109 568,57

ATELIER RELAIS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 733.33
- un excédent reporté de :	1 135.04

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 868,37

- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de : 0,00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	4 868.37
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 868,37
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 520,00
- un déficit reporté de :	3 520.00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de :	0.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0.00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0.00

REGLEMENT CIMETIÈRE COMMUNAL

Le maire informe les élus qu'il serait nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour le cimetière communal. Ce règlement aurait notamment pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal. André MY soumet au conseil municipal un projet d'arrêté portant règlement intérieur du cimetière de la commune de Ferrières-sur-Sichon. Un débat s'engage et différentes modifications sont apportées au projet initial. Le projet d'arrêté une fois corrigé sera à nouveau soumis aux élus.

AFFAIRES DIVERSES

- DEVIS DE RÉPARATION DU LAVOIR

Le devis établi pour la réfection de la toiture du lavoir s'élève à 1 580€ HT. De l'avis du maire, il ne faut plus attendre pour effectuer cette réparation avant d'arriver à une dégradation irréversible du lavoir.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis présenté.

8 mai 2019 : Ferrières se souvient du 8 mai 1945.



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

1. VOTE DES TAXES 2019

Pour l'élaboration du budget primitif, le maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes communales et propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les taux comme suit :

-Taxe d'habitation :	8,45 %
-Taxe foncière (bâti) :	10.04 %
-Taxe foncière (non bâti) :	29.90 %

2. BUDGETS 2019

DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE : ACQUISITION FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE

Le maire expose au conseil municipal que le Président du Conseil Départemental l'a autorisé à titre exceptionnel, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux projets des communes. Il explique que le dispositif de solidarité départementale peut être obtenu pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse. Il présente au conseil municipal le devis établi par NOREMAT soit 25.800 € H.T. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'inscrire l'acquisition d'une faucheuse débroussaileuse au budget 2019;
- approuve le devis établi par les Etablissements NOREMAT ;
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention dans le cadre du dispositif de solidarité départementale
- accepte le plan de financement suivant :

Dépenses H.-T. :	25.800, 00 €
Subvention Conseil Départemental :	5.000, 00 €
Fonds propres communaux :	20 800, 00 €

Le conseil municipal procède à l'examen du budget 2019.

Commune :

Après étude des différents postes et validation, il est noté que le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 471 668 € en fonctionnement et à 367 264 € en investissement.

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

Budget lotissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à	6 196 €
Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à	16 614 €

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

Atelier-Relais :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à	4 870 €
Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à	132 144 €

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR

ENCAISSEMENT CHÈQUES GROUPAMA

Le conseil municipal accepte 3 règlements de GROUPAMA :

- 1er de 250,92 € pour un sinistre au tracteur,
- 2ème de 576,00 € pour le sinistre du pont du Moulin des Thons,
- 3ème de 361,90€ pour un remboursement de cotisations.

AFFAIRES DIVERSES

DEMANDE

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de particuliers qui souhaiteraient acquérir une partie de la rue qui va de la place de l'église à la route de Thiers. Après un tour de table, les élus décident de ne pas donner suite à cette demande.

*24 mai 2019 : Ferrières
fête les mamans.*



Du **lundi 24 juin 2019** au **vendredi 2 août 2019**, sur la RD995 à l'effondrement de la chaussée « le Gué Chervais », la circulation de tous les véhicules sera interdite pendant la durée des travaux.
La circulation sera déviée dans les deux sens par les RD49, RD7 et RD62.

26 mai 2019 : Jour de vote pour les élections Européennes.



LES ELECTIONS EUROPEENNES A FERRIERES

Dimanche 26 mai 2019

Inscrits : 413
Votants : 211
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 3
Suffrages exprimés : 199



Ont obtenu :

- 1 La France insoumise (La France insoumise et Gauche républicaine et socialiste) M AUBRY **12 voix (6,03%)**
- 2 Une France royale au cœur de l'Europe (Alliance royale) R DE PREVOISIN **0 voix (0%)**
- 3 La Ligne claire (Parti de l'in-nocence et Souveraineté, identité et liberté) R CAMUS **0 voix (0%)**
- 4 Parti pirate F MARIE **0 voix (0%)**
- 5 Renaissance soutenue par La République en marche, le MoDem et ses partenaires (LREM, MoDem, Mouvement radical et Agir) N LOISEAU **44 voix (22,11%)**

-
- 6 Démocratie représentative (La révolution est en marche) H TRAORÉ **0 voix (0%)**
- 7 Ensemble Patriotes et Gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union européenne (Les Patriotes) F PHILIPPOT **1 voix (0,50%)**
- 8 PACE – Parti des citoyens européens A ALEXANDRE **0 voix (0%)**
- 9 Urgence écologie (Génération écologie, Mouvement écologiste indépendant et Mouvement des progressistes) D BOURG **0 voix (0%)**
- 10 Liste de la reconquête (Dissidence française) V VAUCLIN **0 voix (0%)**
- 11 Les Européens (Union des démocrates et indépendants) JC LAGARDE **8 voix (4,02%)**
- 12 Envie d'Europe écologique et sociale (Parti socialiste, Place publique, Nouvelle Donne et Parti radical de gauche) R GLUCKSMANN **13 voix (6,53%)**
- 13 Parti fédéraliste européen – Pour une Europe qui protège ses citoyens (Parti fédéraliste européen) Y GERNIGON **0 voix (0%)**
- 14 Mouvement pour l'initiative citoyenne G HELGEN **0 voix (0%)**
- 15 Le courage de défendre les Français avec Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) N DUPONT-AIGNAN **3 voix (1,51%)**
- 16 Allons enfants S CAILLAUD **0 voix (0%)**
- 17 Décroissance 2019 T DELFEL **0 voix (0%)**
- 18 Lutte ouvrière – contre le grand capital, le camp des travailleurs (Lutte ouvrière) N ARTHAUD **2 voix (1%)**
- 19 Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent (Parti communiste français) I BROSSAT **9 voix (4,52%)**
- 20 Ensemble pour le Frexit (Union populaire républicaine) F ASSELINEAU **0 voix (0%)**
- 21 Liste citoyenne du Printemps européen avec Benoît Hamon soutenue par Génération·s et DémE-DiEM25 B HAMON **5 voix (2,51%)**
- 22 À voix égales N TOMASINI **0 voix (0%)**
- 23 Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen (Rassemblement national) J BARDELLA **54 voix (27,14%)**
- 24 Neutre et actif C CORBET **0 voix (0%)**
- 25 Parti révolutionnaire Communistes A SANCHEZ **0 voix (0%)**
- 26 Espéranto – langue commune équitable pour l'Europe (Europe Démocratie Espéranto) P DIEUMEGARD **0 voix (0%)**
- 27 Évolution citoyenne C CHALENCON **0 voix (0%)**
- 28 Alliance jaune, la révolte par le vote F LALANNE **1 voix (0,50%)**
- 29 Union de la droite et du centre (Les Républicains et Les Centristes) F-X BELLAMY **33 voix (16,58%)**
- 30 Europe Écologie (Europe Écologie Les Verts) Y JADOT **11 voix (5,53%)**
- 31 Parti animaliste H THOUY **2 voix (1%)**
- 32 Les oubliés de l'Europe – artisans, commerçants, professions libérales et indépendants – ACPLI O BIDOU **1 voix (0,50%)**
- 33 Union démocratique pour la liberté, égalité, fraternité (UDLEF) C L PERSON **0 voix (0%)**
- 34 Une Europe au service des peuples (Union des démocrates musulmans français) N AZRGUI **0 voix (0%)**

Mairie de Ferrières sur Sichon

8, Place de la Poste, 03250 Ferrières-sur-Sichon
Téléphone : 04 70 41 10 10
Messagerie : mairie.ferrieres@wanadoo.fr

www.ferrieres-sur-sichon.fr



Le calendrier des fêtes

Vendredi 26 juillet : 1er marché des producteurs et artisans locaux

Dimanche 28 juillet : 33^{ème} Marché aux Puces (Comité des Fêtes)

Dimanche 4 août : 54^{ème} Grands Jeux de la Montagne Bourbonnaise (13H La Chabanne)

Samedi 31 août : 4^{ème} Concours de Pétaquille (Les Amis du Four à Chaux - 14h - Quartier du Four à Chaux)

Samedi 7 et Dimanche 8 septembre : Championnat de France et tournoi Open de tire à la corde 2019 à Louroux-Hodement

ENCOMBRANTS / EPAVES

le Jeudi 29 août 2019

Contactez la mairie pour tout renseignement et pour vous inscrire



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Dans le cadre de la collecte des objets encombrants effectuée chaque année par le SICTOM Sud-Allier, nous vous rappelons ci-dessous les produits qui sont ramassés et les produits refusés afin d'en informer les usagers qui s'inscrivent auprès de vos services.

OBJETS COLLECTES AVEC LES ENCOMBRANTS	OBJETS REFUSES	DESTINATIONS
Objets métalliques ou contenant de la ferraille : Matériel agricole, remorque, petit tracteur... Ferrailles diverses Cuves métalliques VIDES Bidons et pots métalliques VIDES Chaudière, poêle à bois Grillage, fil de fer et barbelés Sommier, matelas à ressorts Mobilier et fenêtre métalliques sans vitrage Équipement électrique et électronique : frigo, cuisinière, lave-linge, lave-vaisselle, écran TV, ordinateur... Caravane, remorque, mobylette, vélo, scooter Micro-tracteur, tondeuse, motoculteur Pneus de voitures sur jantes Liste non exhaustive	Mobilier en bois : table, chaise, buffet, armoire, bureau...	<i>Don aux associations, recyclerie de Cusset ou déchetteries :</i> Croix Rouge, St Pourçain/Sioule : 04.70.45.54.71 Entraide et Solidarité, Chantelle Secours Catholique, Gannat : 04.70.90.05.35 Secours Populaire, St Pourçain/Sioule : 04.70.45.65.56 Solidarbroc, Le Mayet de Montagne ... <i>Déchetteries</i> <i>Déchetterie de Bayet</i> <i>Ordures ménagères</i> <i>Contacter la Chambre d'Agriculture</i> <i>A rapporter aux revendeurs</i>
	Tout sanitaire en faïence	
	Cuves plastiques, mobilier de jardin en plastique, tuyaux PVC...	
	Mobilier, fenêtre et porte avec vitrage	
	Tout pneu sans jante	
	Bois : tronc, souche, branchage, palette, porte	
	Gravats	
	Batterie, bidon d'huile et pot de peinture non vide	
	Tôle et plaque en fibrociment	
	Matelas en mousse ou laine	
	Bâche agricole	
	Bouteille de gaz et autres bouteilles sous pression	

ATTENTION de ne pas déposer les objets sous les lignes électriques, téléphoniques ou arbres. Les objets doivent par ailleurs être déposés sur le domaine public, de préférence.